

Communiqué de presse, 2 février 2017

INTERDICTION DE CERTAINES MARQUES EN FRANCE : L'UNIFAB TIRE LA SONNETTE D'ALARME !

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion des droits de propriété intellectuelle et de lutte anti-contrefaçon, qui regroupe 200 entreprises membres, issues de tous les secteurs d'activité, dénonce la publication ce jour d'un arrêté législatif visant à interdire l'utilisation de certaines marques.

Le droit de la propriété intellectuelle, déjà malmené il y a quelque mois avec l'instauration du paquet neutre dans le secteur du tabac, provoquant ainsi une expropriation de la marque, est désormais totalement bafoué par cette mesure inacceptable juridiquement.

« Il est intolérable de retirer à un titulaire de droit, à une entreprise comme à un créateur, le pouvoir de disposer de sa marque, après l'avoir déposée, utilisée et faite fructifier à travers bon nombre d'investissements » indique Delphine Sarfati-Sobreira, directrice générale de l'Unifab.

La marque, les brevets, les dessins et modèles sont le patrimoine intellectuel de la France et par conséquent son moteur économique. L'entraver c'est enrailler l'économie française, mettre en danger l'emploi national, déstabiliser le système juridique... Les impacts non mesurés seront malheureusement nombreux.

L'Unifab appelle donc le gouvernement à reconsidérer fortement sa position, compte tenu des incidences dramatiques en termes de fragilisation de ce droit fondamental.